



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le mercredi 28 décembre, à dix-huit heures et une minute,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 20 décembre 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (19): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUKAN, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (02) : Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marie-Christine NANNETTE.

Etaient absents (12): Madame Florise CANVOT, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n°12-03-2016

Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

En septembre 2014, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie devenu entre temps le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a lancé en appel à projet intitulé « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Il s'agit d'une collectivité qui s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe en intervenant dans 6 domaines d'actions prioritaires que sont :

- la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- le développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
- la production d'énergies renouvelables locales,
- la préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la promotion d'un urbanisme durable,
- la promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux.

L'enjeu de cet appel à projet est de mettre en œuvre l'accord de Paris pour le Climat conclu lors de la COP 21 en favorisant et en accélérant l'émergence de TEP-CV en leur permettant de bénéficier :

- d'un accompagnement technique avec l'appui de l'ADEME, de la DéAL et du Conseil Régional,
- d'un accompagnement financier compris en 500 000 € et 2 000 000 € pour les programmes les plus ambitieux assuré par la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 4 ans.

Modalités de mise en œuvre

Plusieurs vagues d'appel à candidatures ont été lancés depuis cette date par le Ministère et relayées par la DéAL et les premiers lauréats présentés en février 2015.

Compte tenu de sa stratégie de développement territorial traduite dans son Agenda 21 local France, la ville de Morne-à-l'eau a présenté pour la première fois sa candidature à cet appel à projet TEP - CV en décembre 2015 en mettant l'accent sur un domaine d'action - la réduction des consommations d'énergie dans le bâtiment et l'espace public - par l'initiation de l'optimisation et de la modernisation de son éclairage public.

Une information a été communiquée en commission développement économique – éco touristique, gestion de l'environnement, de la ressource en eau, des ressources de la mer et des zones lacustres du 17 décembre 2015 et en séance du conseil municipal du 23 décembre 2015 sa candidature n'a pas été retenue.

Une nouvelle candidature a été présentée en juin 2016. La ville a été identifiée alors comme Territoire à Energie Positive en devenir et pour lequel un accompagnement régional doit être mis en œuvre avec l'appui de la Région Guadeloupe, de la DéAL et de l'ADEME.

Enfin, en octobre dernier, la ville a de nouveau présenté sa candidature et a été reconnue TEP-CV le 6 décembre 2016.

Cette reconnaissance et l'appui technique et financier qui l'accompagnent constitue une véritable opportunité pour :

1. poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda 21 local France,
2. s'inscrire dans la transition écologique et énergétique,
3. mettre en œuvre des actions innovantes, structurantes et visibles dans le périmètre de l'EcoQuartier AEU2® du Centre-bourg,
4. boucler le plan de financement de plusieurs opérations d'importance pour le territoire,
5. renforcer les partenariats existants et en développer de nouveaux.

Le programme labellisé TEP – CV : 21 actions pour faire de Morne-à-l'Eau un TEP-CV d'ici 2020.

Le programme retenu comprend 20 actions et couvre l'ensemble des domaines d'intervention prioritaires :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

Action n°1 : améliorer la gestion de l'éclairage public : Mise en place d'un éclairage public solaire haute performance dans le périmètre de l'éco quartier AEU2® du centre bourg (tranche 1),

Action n°15 : renouveler le parc de climatiseurs existants : Acquisition de climatiseurs d'efficacité énergétique supérieure.

2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Action n°2 : développer la mobilité électrique dans le périmètre de l'éco quartier AEU2® du centre bourg et dans le cadre du réseau de planification URBACT-City Mobil Net : Acquisition de trois véhicules électriques et de 5 vélos à assistance électrique rechargés par l'énergie solaire,

Action n°3 : mettre place un stationnement décentralisé dans le périmètre de l'Ecoquartier : Réalisation de places de parkings perméables – spot de biodiversité urbaine,

Action n°4 : développer un service de mobilité à la demande - Mornalo Cyclo Pousse : Acquisition de 5 cyclo pousse électriques solaires.

3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets

Action n° 8 : améliorer la collecte séparée des EMR dans le périmètre de l'éco-quartier du centre Bourg : Création et distribution de 8 000 kits pour le tri dans les foyers l'écoquartier produits par une start-up Guadeloupéenne,

Action n° 12 : renforcer les actions d'entretien des espaces publics sans utilisation de produits phytosanitaires et l'amélioration du cadre de vie : Acquisition d'outils de désherbage-thermique zéro phyto et de collecte électrique des déchets au sol,

Action n° 19 : soutenir l'innovation et l'économie pour la croissance verte : création d'une pépinière d'entreprises (Start-Grippon), espace de co-working pour la transition écologique et énergétique.

4. Production d'énergies renouvelables locales

Action n° 5 : Faire de l'Eglise Saint-André de Morne-à-l'Eau- Monument historique- un BEPOS : Etude de mise en place de panneaux photovoltaïques et mise en lumière LED de ce patrimoine,

Action n°17 : Développer la production d'énergie propre : Installation d'une ferme photovoltaïque (puissance de 1 319 kWc et productible de 1,9 GWh/an) avec stockage dans le cadre la réintégration écologique et environnementale de l'ancienne décharge de Gédéon,

Action n°18 : Développer la production d'énergie propre : installation d'une unité de méthanisation dans la future zone d'activité de Blanchet.

5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable

Action n° 6 : Développer des espaces de nature de proximité dans le périmètre de l'éco-quartier AEU2® du centre bourg : Création d'un verger jardin partagé,

Action n° 7 : Développer des espaces de nature de proximité dans le périmètre de l'éco-quartier AEU2® : Plantation d'un millier d'arbres en alignement et sur les espaces urbains.

6. **Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux**

Action n° 9 : S'adapter à son climat : Mise en place d'un système d'alerte en cas d'inondation dans le périmètre de l'écoquartier AEU2 du centre bourg,

Action n°10 : Communiquer et informer sur les objectifs et orientation du projet d'éco quartier AEU2® du centre Bourg : création de spots thématiques et de panneaux d'exposition – explicatifs sur le projet – e-exposition,

Action n°11 : Développer une application pour smartphone : "Gripçon durable" sur mobilité, achat et tourisme responsables et durables dans le centre bourg par une start up guadeloupéenne,

Action n°13 : Valoriser la réintégration écologique et énergétique de l'ancienne décharge de Gédéon-Bambou : Mise en place d'une exposition permanente mobile,

Action n°14 : Développer la mobilité douce à vocation éco-touristique : Mise en place de la signalétique complémentaire sur les traces et sentiers.

Au moins 16 de ces actions seront financées par le biais du Fonds de Financement de la Transition Energétique (FFTE). Le plan de financement de chacune de ces actions est présenté en annexe.

DEPENSES	COUT	RECETTES	MONTANT
Actions 1 à 16	2 688 250 €	Programme TEPCV- Subvention FFTE (73%)	2 000 000 €
		Auto Financement de la commune (20%)	537 650 €
		Autres financements : Europe, Etat, Adème, Région, Département, CANGT, autres... (7%)	150 600 €
COUT TOTAL DES DEPENSES	2 688 250 €	MONTANT TOTAL DES RECETTES	2 688 250 €

Ainsi, le 6 décembre dernier, le Maire a signé la convention particulière d'appui financier avec Madame la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Conditions nécessaires à la bonne exécution du programme pour la ville de Morne-à-l'eau :

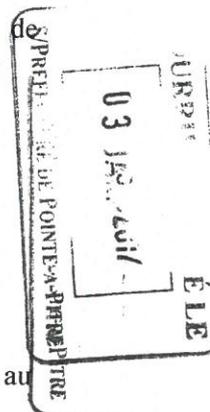
La bonne exécution de la convention particulière et du programme « 21 actions pour faire de Morne-à-l'Eau TEPC-CV d'ici 2020 » nécessite le respect de plusieurs engagements en particulier :

Sur le volet gouvernance :

- la désignation d'un élu référent garant de la démarche,
- la mise en place d'une équipe projet, animée par un chef de projet à l'échelle du territoire.

Ainsi, une gouvernance dédiée à travers un comité de pilotage sera mise en place comme suit :

- Monsieur le Maire assurera la Présidence de ce comité avec l'appui de :
- Monsieur Guetty LABUTHIE, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux travaux,
- Madame Marie FOUKAN, 5^{ème} Adjoint au Maire, déléguée au développement durable et au développement économique,
- Monsieur Aurel MIRRE, conseiller municipal, délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire – élu référent sur le projet d'EcoQuartier AEU2® du centre bourg et sur le réseau URBACT CityMobilNet relatif à la mobilité durable,
- Le chef de projet sera Linda DOCAN, Ingénieur territorial, Directrice de l'Environnement et du Développement Durable –chef de projet et coordinatrice du groupe d'action local dans le cadre du réseau CityMobilNet appuyée par



- Willy CORNELIE, Ingénieur principal, Directeur de l'Aménagement du territoire et des Services Techniques – Référent national Agenda 21 chef de projet sur le projet d'EcoQuartier AEU2® du centre bourg,
- Lydie CLAMY, Ingénieur territorial, Directrice de l'Aménagement du Territoire et de l'Occupation des Sols, chef de projet PLU,
- Tony MERLO, Ingénieur territorial, Directeur du Centre Technique Opérationnel, référent sur l'optimisation de la gestion de l'éclairage public,
- Sylviane SOPTA, Attaché principale, Directrice Générale des Services, Directrice des Affaires financières,
- du chargé de mission Agenda 21 local France.

L'Etat via la Préfecture, la DéAL, l'ADEME, la Région Guadeloupe, la CANGT, le Conseil Départemental, le Conservatoire du Littoral, l'ONF, le Parc National de la Guadeloupe, le SYMEG, la SEM ENR Guadeloupe, Synergîle, EDF, représentant de la société civile viendront renforcer le dispositif de suivi.

Sur le volet comptable et budgétaire:

- la ventilation des dépenses subventionnables selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable publics,
- la tenue des justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public.

Ainsi, aux fins de s'assurer que les dépenses et les recettes relatives à ce programme y soient bien rattachées, il est proposé d'étudier puis de mettre en place un outil ou une procédure budgétaire et comptable spécifique en partenariat avec les experts idoines.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le programme « 21 actions pour faire de Morne-À-L'eau un TEP-CV d'ici 2020 » et faisant l'objet d'une convention particulière d'appui financier signée le 6 décembre 2016 ;

Article 2 : de valider le budget du programme « 21 actions pour faire de Morne-à-l'eau un TEP-CV d'ici 2020 » :



DEPENSES	COUT	RECETTES	MONTANT
Actions 1 à 16	2 688 250 €	Programme TEPCV- Subvention FFTE (73%)	2 000 000 €
		Auto Financement de la commune (20%)	537 650 €
		Autres financements : Europe, Etat, Adème, Région, Département, CANGT, autres... (7%)	150 600 €
COUT TOTAL DES DEPENSES	2 688 250 €	MONTANT TOTAL DES RECETTES	2 688 250 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements complémentaires les plus élevés et les plus systémiques possibles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la bonne mise en œuvre de ce programme ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les partenariats, les procédures et les démarches nécessaires au suivi comptable et à l'exécution budgétaire spécifique et dédié de ce programme et de la convention particulière d'appui financier qui l'accompagne ;

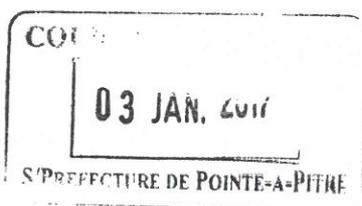
Article 6 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Madame le comptable public, sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal
Pour expédition certifiée conforme**

Fait à Morne-À-L'eau, le 29 décembre 2016,

Le Maire,

Philipson FRANCFORT



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le.....

Formalités de publicité

Effectuées le.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.